



Fédération FO de la Métallurgie

9, rue Baudoin 75013 Paris - Tél. : 01 53 94 54 00 - Fax : 01 45 83 78 87 - contact@fo-metaux.fr

Communiqué de Presse

info
Métall

Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

FO Métaux signe l'avenant « rémunération » de la convention collective nationale de la sidérurgie

Au terme des deux séances de négociations, en lien avec ses équipes syndicales relevant de la convention collective de la sidérurgie (GESIM), FO Métaux signera l'avenant portant sur les évolutions de la grille salariale (barèmes annuels garantis), les montants de la prime vacances, et l'indemnité de restauration sur le lieu de travail, applicables pour l'année 2021.

Les accords collectifs qu'ils soient interprofessionnels, de branches, nationaux, territoriaux, locaux, d'entreprises, sont les outils les plus efficaces pour faire vivre le dialogue social qui permet dans le temps, à la fois la pérennité des entreprises et les garanties salariales/sociales pour les salariés.

C'est la conviction de FO Métaux, que ses militants mettent en œuvre au quotidien année après année, partout où nous sommes représentés. Nous continuons à porter nos revendications et à négocier pour que les salariés continuent de bénéficier pleinement des dispositifs en vigueur, et cela même si l'ensemble des dispositifs conventionnels de la métallurgie (EDC) sont en cours de négociation depuis 2016. **Pour rappel, FO Métaux est partisan du maintien des garanties actuelles et continuera à oeuvrer pour les faire vivre (car elles ont démontré durant des décennies leur efficacité).**

Nous continuons à porter et à défendre notre revendication pour le maintien de la prime d'ancienneté que le patronat de la métallurgie veut dogmatiquement remettre en cause, tant au niveau de l'UIMM que du GESIM. Nous l'avons encore réitéré devant le patronat, il y a des lignes rouges qui ne doivent pas être franchies, la prime d'ancienneté en est une.

.../..

Plus spécifiquement pour la convention collective de la sidérurgie, la prime de vacances est aussi une ligne rouge et si la négociation de l'EDC arrive à son terme, pour FO Métaux elle devra continuer à s'appliquer pour l'ensemble des salariés de la sidérurgie.

Malgré le contexte difficile engendré par la pandémie de la Covid 19 et les incertitudes économiques qui en découlent, nous avons obtenu :

- une revalorisation de 1 % sur l'ensemble des coefficients des barèmes annuels garantis (grille salariale) ;
- une revalorisation de la prime vacances de 1,22 %, soit un passage de 820 € à 830 € ;
- une revalorisation de l'indemnité de restauration de 2,22 %, qui passe à 4,65 €.

Le dialogue social et la négociation ne sont pas un discours. Pour FO Métaux c'est une réalité, FO Métaux signera l'avenant pour rendre applicable les évolutions négociées.

Paris, le 24 mars 2021

Contact :

Saïd ANDALOUSSI Coordinateur FO Métaux GESIM 06 34 08 68 16

Paul RIBEIRO Secrétaire fédéral FO Métaux en charge du secteur Sidérurgie 06 03 64 13 29